Quelques actions menées

Tournoi multi-activités

Les élus de la commission sport, culture et loisirs ont organisé une rencontre inter-écoles en fin d'année scolaire afin que les CM2 puissent faire connaissance entre eux avant leur entrée au collège, via des rencontres sportives et ludiques.

Création d'une Fête des saisons

La commission citoyenneté et solidarité s'est attelée à mobiliser les L'Haÿssiens le 14 septembre, autour d'un nouvel événement solidaire composé de nombreuses animations en lien avec les saisons. Grâce à cette manifestation, des fonds ont pu être récoltés pour venir en aide aux personnes hospitalisées et aux familles touchées par l'autisme.

La restauration scolaire

Après avoir consulté leurs camarades au sujet des repas servis dans les restaurants scolaires, les conseillers de la commission environnement et cadre de vie ont pu participer à la commission des menus et proposer des idées et suggestions de plats qui ont été servis dans les écoles, et réaliser un sondage auprès de leurs camarades pour qu'ils choisissent un repas.

Ils ont aimé, ils témoignent

« Le séminaire d'installation m'a beaucoup plus et j'ai apprécié travailler avec les autres conseillers. Cette année de mandat m'a permis de me faire de nouveaux amis ». Sophie, ancienne élue.

« Cette belle année passée au CME a permis à mon fils de grandir et de prendre conscience de son environnement et de sa ville », mère de Réda, ancien conseiller.

Les élections

Qui peut voter ?

Tous les élèves de CM1 et CM2 de la ville.

Comment voter ?

Les élections auront lieu les 10 et 11 octobre 2019 dans chacune des écoles. Il s'agit d'un scrutin à 1 tour. Chaque électeur peut voter pour un représentant de sa classe. Pour voter, il faut se rendre au bureau de vote installé dans son école avec sa carte d'électeur.

Résultats

Le dépouillement (décompte des voix) a lieu à la clôture du bureau de vote. Chaque électeur peut y participer (les candidats peuvent seulement y assister).
Les électeurs sont informés du résultat du vote par affichage dans l'école, dans le journal municipal, sur le site internet et les réseaux sociaux de la Ville.

Être candidat ?

Être élu, c'est un engagement

Le conseiller enfant s'engage auprès de ses camarades à les représenter le plus efficacement possible.

Être conseiller enfant, c'est s'engager à :

- Être assidu aux réunions.
- Assister à chaque rencontre.
- Être attentif aux remarques et suggestions de ses électeurs.
- Informer régulièrement ses électeurs des actions du CME.
- Écouter et respecter les idées et la parole de chacun.
- Être présent aux événements citoyens de la ville.

Pour être candidat, il est indispensable :

- D'habiter L'Haÿ-les-Roses.
- D'être élève de CM1 ou de CM2 dans une école de la ville.
- D'avoir l'autorisation de ses parents.
- De faire une affiche qui explique ses motivations, ses idées.

© Adobe Stock - Mairie de L'Haÿ-les-Roses, service communication, 2019

Hôtel de ville, 41 rue Jean Jaurès à L'Haÿ-les-Roses
Renseignements : 01 49 08 02 33 - 06 86 20 66 98
lhaylesroses.fr

VILLE DE L'HAY LES ROSES

Conseil municipal des enfants

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS
L'Haÿ-les-Roses

2019-2020

cme.lhaylesroses.fr

Un CME, pourquoi ?

Qu'est que le Conseil municipal des enfants ?

Le Conseil municipal des enfants (CME) est une assemblée d'élèves de CM1 et de CM2 élus par leurs camarades.

À quoi sert le CME ?

Il permet aux jeunes d'être des acteurs actifs de la cité et de contribuer à leur formation citoyenne. Il offre la possibilité aux enfants d'initier des actions et des réflexions pour la ville, d'acquérir une plus grande connaissance de la vie publique et d'être représentés lors des événements publics.

À qui s'adresse-t-il ?

Il est destiné aux L'Haÿssiens de CM1 et de CM2 scolarisés à L'Haÿ-les-Roses.

Le fonctionnement

Les référents

Le Conseil municipal des enfants est placé sous la délégation de **Pascal Lesselingue, Maire-adjoint en charge du Sport, de la Santé, du Conseil municipal des jeunes et du Conseil municipal des enfants.** Les jeunes élus sont assistés dans leur fonction par **Nina Rezé, coordinatrice des Conseils municipaux d'enfants et de jeunes.**

La représentation publique

Un élu représente ses électeurs durant les événements de la ville : commémorations, événements festifs ou citoyens…

La communication

Après chaque réunion, un relevé de décisions est transmis par mail aux élus et/ou à leurs parents. Les conseillers décident du mode de transmission à leurs électeurs (journal municipal, affichage au sein de la classe…).

Les absences

L'élu qui ne peut pas participer à une réunion ou une manifestation du Conseil doit avertir la coordinatrice dès que possible par mail ou SMS. Après 3 absences consécutives non excusées, les parents sont contactés et une rencontre est organisée entre les parents, le jeune élu et les référents du Conseil municipal des enfants.

La démission

Chaque élu a le droit de démissionner. Il doit faire part de sa décision par écrit à Nina Rezé.

Le mandat d'un conseiller enfant

La durée du mandat

Elle est d'une année scolaire.

Les commissions

Les conseillers enfants sont répartis en 3 commissions thématiques **« Environnement cadre de vie », « Sport loisirs culture » et « Citoyenneté ».**
Chaque commission porte un projet.
Le CME se réunit au Moulin de la Bièvre tous les mercredis.

L'avis de chacun des élus est nécessaire.

Les temps forts d'un mandat

La cérémonie de prise de fonction

Elle officialise l'entrée en fonction des élus. Lors de cette séance, le Maire remet aux jeunes conseillers leur carte officielle d'élu et leur écharpe tricolore.

Le séminaire

Un séminaire a lieu juste après les élections, le **mercredi 16 octobre 2019 de 9h à 17h** au Moulin de la Bièvre. Son but est de permettre aux élus de se rencontrer et d'apprendre à travailler ensemble. Les élus y sont répartis par commissions et évoquent les projets qui seront présentés durant la séance plénière d'installation.

Le travail en commissions

C'est durant ces temps que les élus débattent pour construire ensemble leur projet. Chacune des commissions se réunit durant 1h30, en dehors des périodes de vacances scolaires. Ces temps de travail en commission intégreront trois rencontres annuelles du CME au complet, lors d'un mercredi après-midi.

La mise en œuvre des projets

Tous les élus sont mobilisés pour la mise en œuvre et le bon déroulement de l'action.

Les séances plénières

Il y en a deux par mandat. Publiques et ouvertes à tous, elles ont lieu en salle du Conseil municipal en présence du Maire et des Conseillers municipaux et constituent un moment d'échange avec les élus adultes. Elles sont l'occasion de présenter les projets retenus par le CME ainsi que leur bilan.

Rencontre avec les autres conseils d'enfants

Les rencontres avec les élus d'autres conseils municipaux des enfants permettent à chacun d'échanger avec ses homologues et de découvrir le fonctionnement d'une instance similaire.

Les sorties

Plusieurs sorties peuvent être proposées en cours de mandat (visite d'institution, rencontre avec des partenaires…). Les conseillers doivent confirmer leur participation pour chacune d'entre elles.

J'aime ma ville, je m'engage, dès le plus jeune âge !